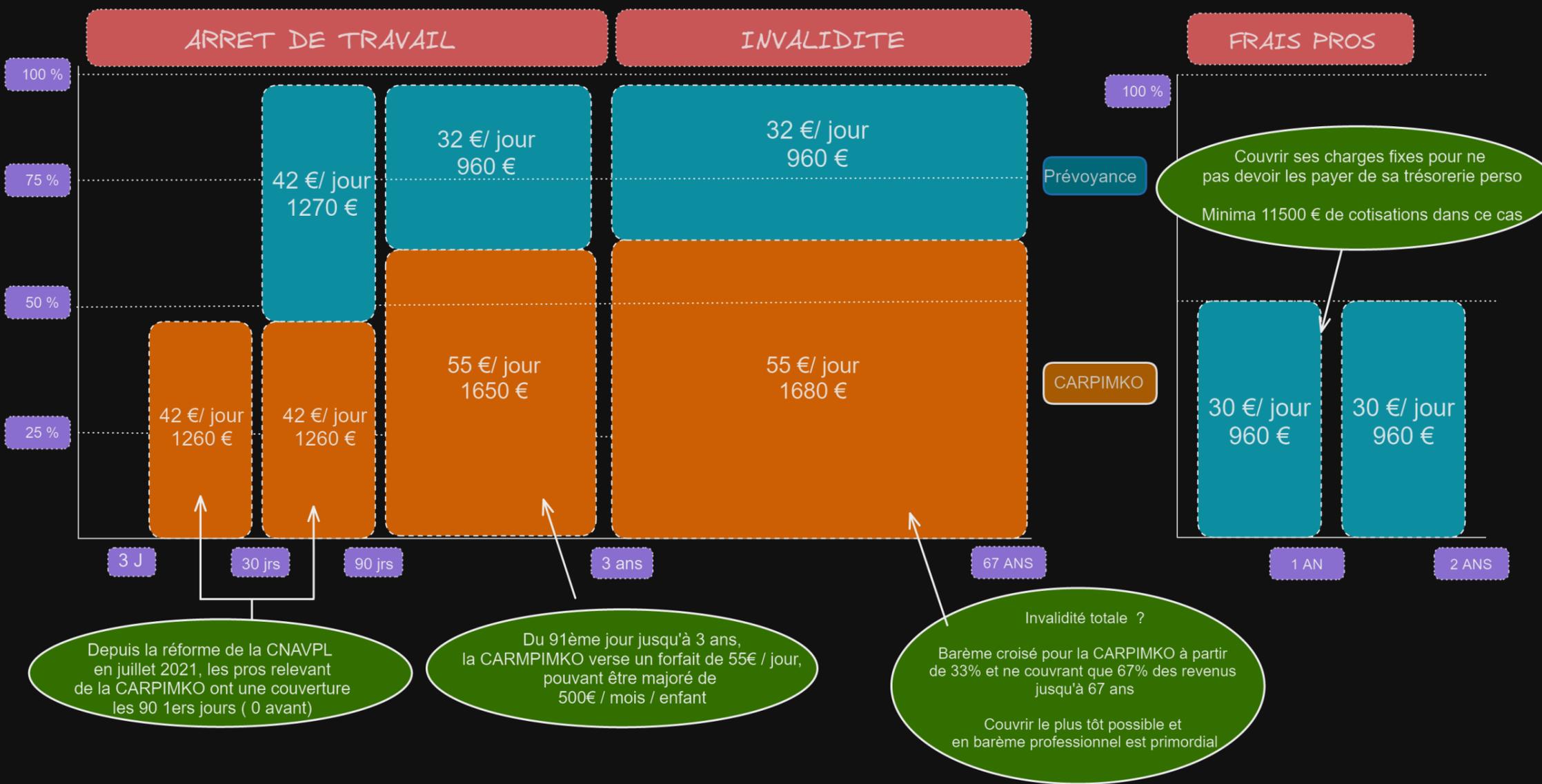


CARPIMKO :

Que faut-il améliorer dans votre
contrat ? Qu'allez-vous perdre si ce
n'est pas fait ?



LA PREVOYANCE à la CARPIMKO : Cas de Jean, Kiné, 32 ans, sans enfants, 30000 € de BNC



Les conséquences possibles en cas de contrat non adapté:

Jean, kinésithérapeute de 32 ans, se fait amputer l'index et le majeur, ce qui l'empêche d'exercer

Barème croisé :

Taux fonctionnel : 14 %
 Taux professionnel : 100 %
 Taux d'invalidité : 34,2 %

Dans ce cas, rente invalidité partielle de 1071 € / mois (574 € CARPIMKO + 497 € prévoyance)

Barème PRO :

Taux professionnel : 100 %
 → Taux d'invalidité : 100 %

Indemnisation : 100% de la rente totale soit 2500€ /mois

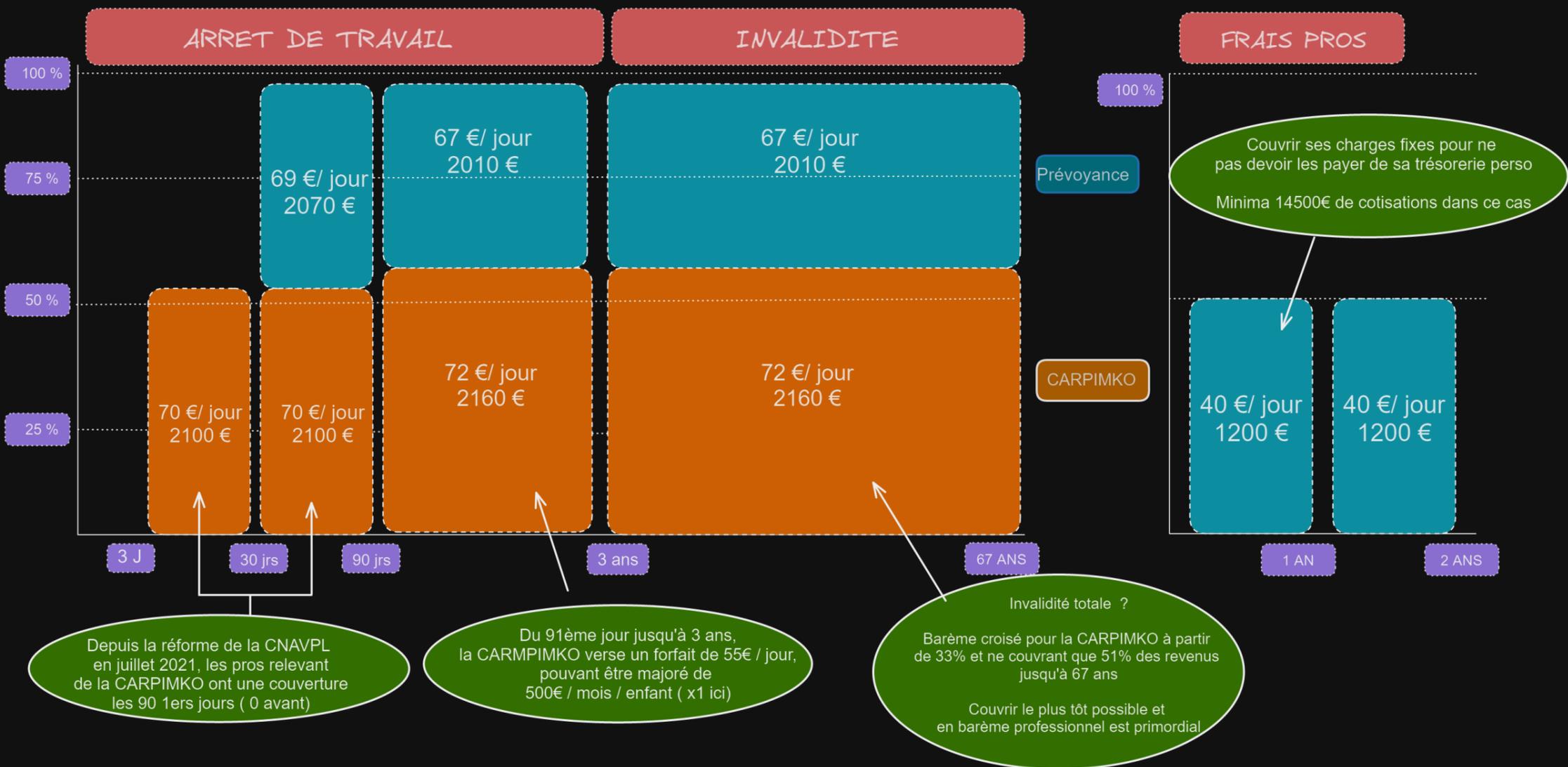
Ce cas peut être très préjudiciable car la perte financière sur 35 ans pour "basculer" sur la retraite est de 600 180 € (17 148 € * 35 ans)

LES POINTS PRIMORDIAUX

- * Revoir ses Indemnités journalières
- * Invalidité en barème professionnel
- * Prise en charge dès 15 %
- * Frais pros à couvrir



LA PREVOYANCE à la CARPIMKO : Cas de Anne, infirmière, 34 ans, 1 enfant, 50000 € de BNC



Les conséquences possibles en cas de contrat non adapté :

Anne, infirmière de 34 ans, paralysie du nerf circonflexe (deltoïde), ce qui l'empêche d'exercer

Barème croisé :

Taux fonctionnel : 20 %
Taux professionnel : 70 %
Taux d'invalidité : 30,37 %

Dans ce cas, pas de rente invalidité car taux invalidité < 33 %

Barème PRO :

Taux professionnel : 70 %
→ Taux d'invalidité : 100 % car 70 > 66%

Indemnisation : Rente invalidité totale du contrat de prévoyance 2010 € mais rien de la CARPIMKO car barème croisé et < à 33%

Ce cas peut être très préjudiciable car la perte financière sur 33 ans pour "basculer" sur la retraite est de 795 960 € (2010 * 12 * 33 ans)

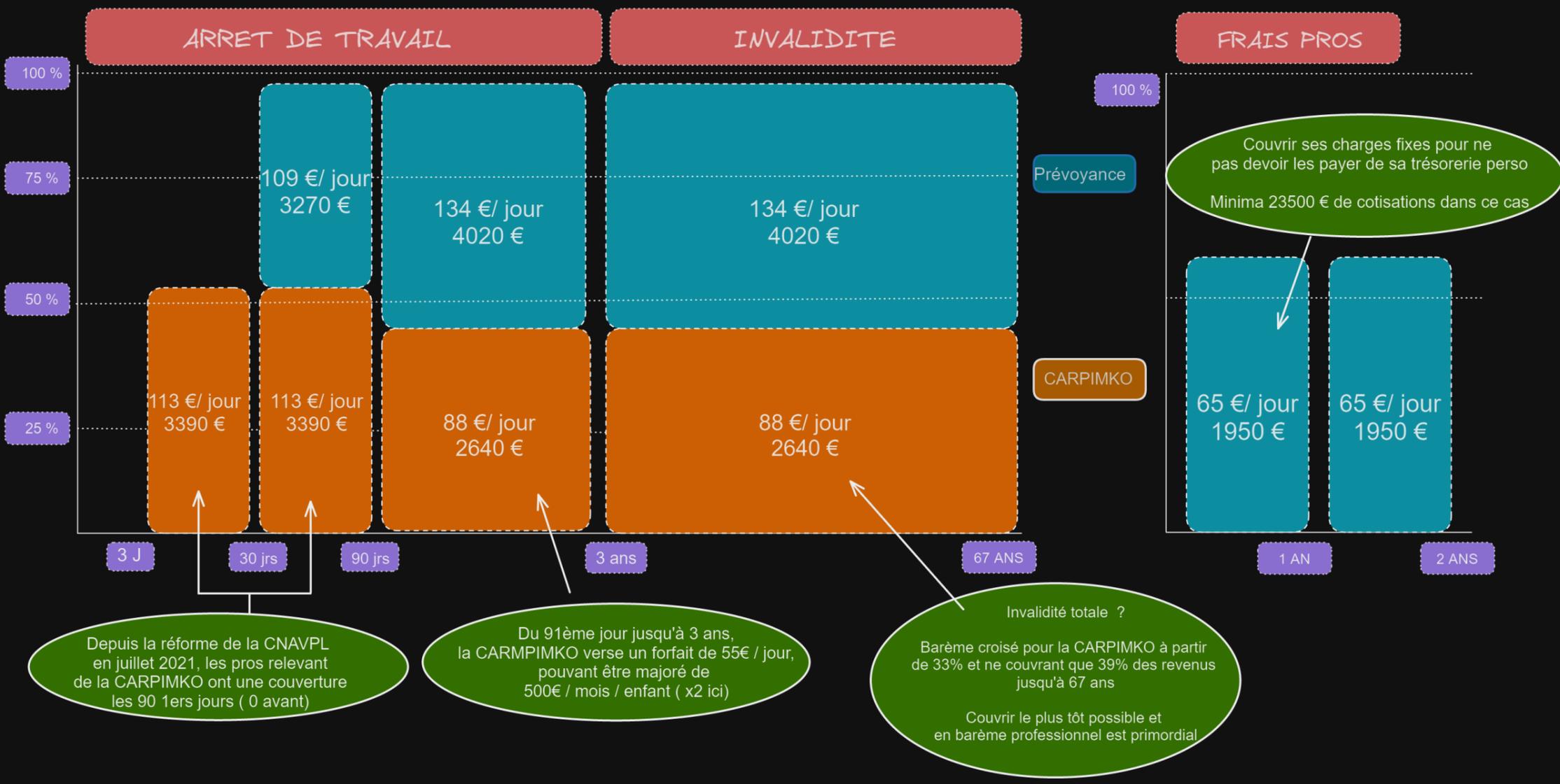


LES POINTS PRIMORDIAUX

- * Revoir ses Indemnités journalières
- * Invalidité en barème professionnel
- * Prise en charge dès 15 %
- * Frais pros à couvrir



LA PREVOYANCE à la CARPIMKO : Cas de Nicolas, kiné, 35 ans, 2 enfants, 80000 € de BNC



Les conséquences possibles en cas de contrat non adapté:

Nicolas, kiné de 47 ans, lombalgie chronique invalidante, ce qui l'empêche d'exercer

Barème croisé :

Taux fonctionnel : 20 %
Taux professionnel : 60 %
Taux d'invalidité : 28,85 %

Dans ce cas, pas de rente invalidité car taux invalidité < 33 %

Barème PRO :

Taux professionnel : 60 %
→ Taux d'invalidité : 60 %

Indemnisation : $60 / 66 = 90.90\%$ de la rente totale
Soit 3654 € / mois

Dans ce cas, la perte financière sur 20 ans pour "basculer" sur la retraite est de 876 960 € ($3654 € * 12 * 20$ ans)



LES POINTS PRIMORDIAUX

- * Revoir ses Indemnités journalières
- * Invalidité en barème professionnel
- * Prise en charge dès 15 %
- * Frais pros à couvrir



MG CONSEILS
courtiers en assurances & optimisation patrimoniale



MG CONSEILS

courtiers en assurances & optimisation patrimoniale